



Villeneuve d'Ascq, le 16 janvier 2012

Compte rendu de la réunion du : 08/12/11 Commission de discipline départementale

Présents : MM. J. Bonic, J.M. Caron, J.P. Caron, A Couvreur, M. Douhi, A Legrand, G. Maris, Ph. Renier, P. Thuillier, B. Sissoeff, E Valles,

Excusé: E. Guilluy

Invité :

Cas ❶

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
St Amand / Bailleul	Coupe de France	29/10/11	MM. DEBRUYNE Damien & Fabien

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	ZANELLI	Romain	Bailleul

a)

Faute :	
Référence	Art 22 An 3 B 4
Qualification - Type	Irrégularité grossière – Bousculade volontaire
Sanction	1 date de suspension avec sursis
Période de suspension	
Période probatoire	4 mois du 09/12/11 au 08/04/2012
Amende (€)	22.50

Cas ❷

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
Pévèle / Wahagnies	MN03	22/10/11	ROLLAND Régis

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	BEGHAIN	Christopher	Wahagnies

a)

Faute :	
Référence	Art 22 An 3 B 13
Qualification - Type	Attitude anti sportive grossière – Gestes obscènes
Sanction	2 dates de suspension avec sursis
Période de suspension	
Période probatoire	6 mois du 09/12/11 au 08/06/2012
Amende (€)	45€

Cas ❸

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
Grande Synthe / Wallers	MN02	22/10/11	Mm.VERMANDER & DERRUDER

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	NICEY	Thibault	Wallers
b)	JOLLY	Romain	Grande Synthe

a)

Faute :	
Référence	22 An 3 B 4
Qualification - Type	Irrégularité grossière – Arrachage de bras
Sanction	3 dates de suspension dont deux avec sursis
Période de suspension	07/01/2012 au 08/01/2012
Période probatoire	4 mois du 09/01/12 au 08/05/2012
Amende (€)	90

b)

Faute :	
Référence	22 An 3 B 4
Qualification - Type	Irrégularité grossière - Brutalité
Sanction	3 dates de suspension dont deux avec sursis
Période de suspension	07/01/2012 au 08/01/2012
Période probatoire	4 mois du 09/01/12 au 08/05/2012
Amende (€)	90

Cas 4

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
Waller / Escoutpont	MN02	05/11/2011	MM. DEBRUYNE Damien & Fabien

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	DAIGNEZ	Sébastien	Escoutpont

a)

Faute :	
Référence	Art 22.An3.B 5
Qualification - Type	Attitude anti sportive grossière – Propos injurieux
Sanction	2 dates de suspension avec sursis
Période de suspension	
Période probatoire	4 mois du 09/12/2011 au 8/04/2012
Amende (€)	45€

Cas sans poursuites

Nom	Club
CAPILLON Nicolas	Wambrechies

Le président de la commission
Guy Maris

RECAPITULATIF DES AMENDES

Discipline 08/12/11

Personne Concernée	Club concerné	Montant en €
ZANELLI	Bailleul	22,50
BEGHAIN Christopher	Wahagnies	45,00
NICEY Thibault	Wallers	90,00
JOLLY Romain	Grande Synthe	90,00
DAIGNEZ Sébastien	Escautpont	45,00
	TOTAL	292,50